

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2024
COMMUNE DE TENDON

La réunion a débuté le 15 mars 2024 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur CLEMENT Gérard.

Membres présents :

Monsieur BEGEL David
Monsieur CHARTON Bruno
Monsieur CLEMENT Gérard
Monsieur HANESSE RAMOND Jérémy
Monsieur LALEVEE Cédric
Monsieur LALLEMANT Emmanuel
Monsieur LATHUILLIERE Damien
Monsieur MOUHAT Benoît
Monsieur PIERRE Dominique
Monsieur RUBBEN Mathieu
Madame THIERIOT BREVOT Sandrine
Monsieur VAUCHEL Gérard

Membres absents représentés :

Madame AUBERT Catherine Pouvoir donné à Mme THIERIOT BREVOT Sandrine
Madame GREMILLET Frédérique Pouvoir donné à M HANESSE RAMOND Jérémy

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Madame THIERIOT BREVOT Sandrine

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

15032401 - Affectation résultats - Commune
15032402 – Affectation résultats - Forêt
15032403 - Budget 2024 Forêts
15032404 - Budget 2024 Commune
15032405 – Taxe d'imposition
15032406 - Subvention CSBI
15032407 – Subventions associations
15032408 – Fêtes et cérémonies
15032409 – Subvention crèche de Docelles
15032410 – Sondage sol place mairie
15032411 – Tarif salle polyvalente stage
15032423 - Budget Annexe Forêt – Subvention Commune
- Questions diverses

15032401 - Affectation résultats - Commune

DECIDE l'affectation de résultat 2023 – Commune

Fonctionnement : 147 830.22€ Recettes

Investissement : - 94 631.90 Dépenses

Compte 1068 : 141 631.90 €

15032402 - Affectation résultats - Forêt

DECIDE l'affectation de résultat 2023 – Forêt

Fonctionnement : 371 806.17€ Recettes

Investissement : 9454.77 € Recettes

Compte 1068 : 545.23 €

15032403 - Budget 2024 Forêts

VOTE le budget primitif 2024 - Forêt

Dépenses de Fonctionnement : 204 410€

Recettes de Fonctionnement : 423 306€17

Dépenses d'investissement : 50 000€

Recettes d'investissement : 50 000€

15032404 - Budget 2024 Commune

VOTE le budget primitif 2024 - Commune

Dépenses de Fonctionnement : 792 640€ 22

Recettes de Fonctionnement : 792 640€ 22

Dépenses d'investissement : 561 031€90

Recettes d'investissement : 561 031€90

15032405 – Taxe d'imposition

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 undecies et 1639A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

TH (sur les résidences secondaires) : 23.33 %

TFPB : 38.39 %

TFPNB : 23.52 %

CHARGE Monsieur le Maire

-de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété accompagné d'une copie de la présente décision

15032406 - Subvention CSBI

APPROUVE la subvention de 2000€ à la Commission Syndicale des Biens Indivis

15032407 - Subventions associations

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

-Club vosgien : 250€

-Amicale laïque : 350€

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 350€
- Association Familiale : 350€
- Club des Cascades : 100€
- Star d'1 soir : 50€
- Ding Ding Deuche : 50€
- Société de Chasse « La Bauge »: 50€
- Club de tennis de table ES Thaon-Cheniménil : 50€
- Société de pêche « AAPMA Docelles Deycimont Tendon »: 100€
- Donneurs de sang « Secteur Le Tholy » : 100€
- Association « Les Raisins » : 50€
- Association Maquis du haut du bois : 200€
- Solidarité paysans Lorraine : 50€
- RASED : 100€
- Halle Terre Native : 100€
- ADMR « Archettes » : 100€

15032408 – Dépenses « Fêtes et Cérémonies » à imputer au compte 6232

Au vu du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées pas le comptable à l'appui des mandats de paiement émis par le règlement des dépenses publiques, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Il propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 :

- Cérémonies patriotique
- Les fleurs, bouquets, gravures, Médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements (mariage, baptême, naissances, départs, réceptions officielles).
- Participations accompagnants (repas des aînés)
- Vin d'honneur
- Livre de Noël à l'école
- Colis des aînés
- Bon cadeau

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 (Fêtes et Cérémonies) dans la limite des crédits repris au budget de la Commune

15032409 – Subvention crèche de Docelles

APPROUVE le versement d'une subvention de 0.50€/h/enfant pour le fonctionnement de la crèche « parapluie des petits » de Docelles.

Pour 5024 heures de présence durant l'année 2023, la participation est de 2512€

15032410 – Sondage sol de la Mairie

ACCEPTÉ le devis de CIRSE Environnement pour le sondage pressiométrique, essai de filtration et analyse du sol de place pour un montant de 3600€ HT – 4320€ TTC

15032411 – Tarif salle polyvalente stage Yoga

DECIDE de fixer le tarif de 250€ la location de la salle polyvalente pour le stage de Yoga qui aura lieu cet été

15032412 – Budget annexe Forêt – Subvention commune

VOTE une subvention de 140 000€ - Article 65822

Cette somme provient de l'excédent de fonctionnement 2023 reprise au 002 du budget 2024

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Madame THIERIOT BREVOT Sandrine
Secrétaire de séance

Monsieur CLEMENT Gérard,
Maire